

## Fédération Française de Cyclisme



# **CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS ROUTE (ÉPREUVES EN LIGNE ET CONTRE LA MONTRE) ANNÉE 2026**

**Entre les soussignés :**

La FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME, dont le siège social est situé : Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Laurent Fignon, 78180 Montigny le Bretonneux, ci-après dénommée "F.F.C.", représentée par son Président, M. Michel CALLOT ;

D'une part ;

Le club (1) dénommé .....

Dont le siège social est situé : .....

Représenté par Monsieur ....., son  
Président ;

D'autre part ;

(1) Club support de l'organisation, affilié à la F.F.C.

Le Bureau Exécutif de la F.F.C. a décidé de retenir la candidature du club :

.....

Pour l'accueil et l'organisation des Championnats de France sur route des Masters (hommes et Femmes) année 2026.

Cette décision a été prise compte tenu de l'engagement écrit du candidat de se conformer sans réserve aux conditions techniques, administratives et financières du cahier des charges d'organisation.

**Ceci exposé, les parties prenantes ont convenu ce qui suit :**

## **2) CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION**

### **1-1 - Lieu et dates**

Les Championnats de France sur route CLM et en Ligne des Masters (Hommes et Femmes) se disputeront à :  
..... Code postal .....

Du ....., au..... 2026

### **1-2 - Licences autorisées**

Ces Championnats sont ouverts aux Femmes et aux Hommes français de 30 ans et plus possédant l'une des licences autorisées : licences Élites, Open 1-2-3, ACCESS 1.2.3.4.

### **1-3 - Les épreuves**

Les Championnats de France Route Masters se déroulent sur 3 jours et comportent 3 épreuves qui donnent lieu à l'attribution de titres de Champions de France Masters :

#### **A. Contre La Montre individuel**

#### **B. Contre La Montre par équipe de 4 coureurs maximum**

3 trois catégories Hommes, 1 catégorie Femmes :

- Hommes > Équipiers de 30 à 44 ans
- Hommes > Équipiers de 45 à 59 ans
- Hommes > Équipiers de 60 ans et +
- Femmes > Equippières d'âge indifférent

#### **C. Epreuve en ligne**

### **1-4 - Le circuit**

#### **1-4-1. Contre la Montre**

La longueur du parcours devra se situer entre 15 kilomètres minimum et 20 kilomètres maximum.

#### **1-4-2. Epreuve en ligne**

La longueur du circuit devra permettre plusieurs départs décalés, compte tenu du nombre de catégories d'âges et de sexe.

Afin de permettre l'articulation des épreuves, les différentes catégories d'âges sont organisées selon les distances de référence ci-dessous :

<b>Groupes d'âges</b>	30/34	35/ 39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70 et +
<b>Hommes</b>	<b>120 kms</b>		<b>100 kms</b>		<b>90 kms</b>		<b>70 kms</b>		
<b>Femmes</b>		<b>80 kms</b>		<b>80 kms</b>			<b>60 kms</b>		

Distances pouvant être adaptées en fonction des particularités des parcours.

### **1-5 - Organisation des épreuves et des départs**

Ces Championnats selon leur formule « Triptyque » se déroulent sur 3 jours (vendredi au dimanche). Dans le but de faciliter un déroulement homogène des épreuves, leur déroulement est conseillé selon les dispositions ci-dessous.

- Contre la Montre individuel femmes et Hommes : le vendredi matin et après midi
- Contre la Montre par équipes : Hommes (60 et +) et Femmes : le vendredi fin d'après-midi - Hommes (30-44 et 45-59) : samedi matin.
- Epreuves en ligne Femmes toutes catégories : samedi début d'après-midi,
- Epreuves en ligne Hommes (M7, M8, M9, M10) : samedi en fin d'après-midi
- Epreuves en ligne Hommes (M4, M5, M6) : dimanche matin
- Epreuves en ligne Hommes (M1, M2, M3) : dimanche après-midi

#### **1-5-1. Epreuves Contre la montre Individuel**

Les départs seront échelonnés à intervalle de 1 minute entre chaque participant (e).

#### **1-5-2. Epreuves Contre la montre par équipes**

Les départs seront échelonnés à intervalle de 4 minutes entre chaque équipe.

#### **1-5-3. Epreuves en ligne**

Les différentes catégories d'âges courront séparément sauf les M1/ M2 et M9/ M10.

### **1-6 - Activités et animation vers les familles et le public**

Des activités et animations complémentaires pourront être proposées dans le cadre de l'organisation, en direction des familles et accompagnants.

## 2) ATTRIBUTION DES TITRES

### 2-1 - Epreuves en ligne et Contre la Montre individuel

Pour chacune des épreuves, un titre sera décerné par tranche d'âges de 5 ans (Hommes et Femmes) selon les catégories suivantes :

- Masters 1 : Femmes et Hommes de 30 - 34 ans
- Masters 2 : Femmes et Hommes de 35 - 39 ans
- Masters 3 : Femmes et Hommes de 40 - 44 ans
- Masters 4 : Femmes et Hommes de 45 - 49 ans
- Masters 5 : Femmes et Hommes de 50 - 54 ans
- Masters 6 : Femmes et Hommes de 55 - 59 ans
- Masters 7 : Femmes et Hommes de 60 - 64 ans
- Masters 8 : Femmes et Hommes de 65 - 69 ans
- Masters 9 : Femmes et Hommes de 70 - 74 ans
- Masters 10 : Femmes et Hommes de 75 ans et +

#### Attribution des titres :

- Pour les Hommes, **si au moins 6 concurrents** pour la tranche d'âge concernée représentant au moins 3 comités régionaux différents.
- Pour les Femmes **si au moins 2 concurrentes** quel que soit leur comité d'appartenance. Cette disposition est appliquée aux Femmes Masters afin de promouvoir la participation féminine.

### 2-2 - Epreuve Contre la montre par équipes

Trois titres Hommes et un titre Femmes seront décernés, équipes de 3 ou 4 maximum selon catégories d'âges définies dans article 1.3-B.

Les équipes doivent être constituées par des licenciés d'un même club, comité départemental ou comité régional, au choix.

Un écart minimum de 4 minutes devra être observé entre les départs de chaque équipe.

## 3) ENGAGEMENTS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

### 3-1 - Obligations liées à l'organisation sportive

La Fédération Française de Cyclisme s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques et réglementaires nécessaires à l'organisation sportive des compétitions.

Elle aura ainsi l'entièvre responsabilité pour :

- Le visuel officiel

- L'homologation définitive du ou des parcours et de leur tracé,
- La désignation des commissaires de course, du chronométreur,
- L'homologation et de la publication officielle des résultats,
- L'établissement des classements,
- La remise du maillot de champion de France et des médailles (or, argent, bronze) aux trois premiers coureurs classés de chaque catégorie.

### **3-2 - Obligations en matière de promotion**

La Fédération Française de Cyclisme s'attachera à assurer la promotion du championnat de France sur route des Masters par l'intermédiaire :

- De sa newsletter et de son site Internet [wwwffc.fr](http://wwwffc.fr) ;
- De la presse spécialisée et des sites internet dédiés ;
- De diffuser le classement de l'épreuve, par tous les moyens de communication appropriés, et notamment par son site Internet [wwwffc.fr](http://wwwffc.fr)

### **3-3 - Droits cédés par la F.F.C**

La Fédération Française de Cyclisme autorise son contractant :

- A utiliser dans sa communication le label et la mention « Championnats de France Masters Route 2026 » ;
- A négocier pour son compte des contrats de partenariat.

### **3-4 - Assurances**

Les Championnats de France sur route Masters CLM, épreuves officielles de la FFC, sont garantis par la police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès du **Groupe AXA - GRAS SAVOYE, WTW - impasse Quai 33, 33 quai du Dion Bouton - CS7001- 92814 PUTEAUX Cedex.**

L'attestation correspondante sera établie par le Comité Régional du lieu d'organisation

## **4) ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CLUB ORGANISATEUR :**

Le club organisateur s'engage à prendre en charge toutes les dépenses afférentes à l'organisation des épreuves, conformément aux articles 4.1 et suivants et à verser à la FFC un droit forfaitaire de **5500€ HT** soit **6600€ TTC** selon l'échéancier ci-dessous :

- **500€ TTC à la signature du contrat**
- **3050€ TTC au 15/04/2026**
- **3050€ TTC à l'issue de l'événement**

#### **4-1 - Les officiels de course**

Les officiels de course désignés par le Comité Régional du lieu d'organisation seront indemnisés sur la base du tarif fédéral ou régional en vigueur.

##### **❖ Indemnités journalières :**

- Arbitres titulaires ou adjoints (y compris le juge à l'arrivée),
- Internationaux et nationaux UCI et régional,
- Chronométreur régional,
- Inspecteur du contrôle antidopage.

##### **❖ Hébergements et repas :**

L'ensemble des arbitres devra être pris en charge pendant la durée de leur séjour (hébergement et repas).

##### **❖ Déplacement :**

L'ensemble des arbitres devra être indemnisé de leurs frais de déplacement train ou voiture (0,33€ du km).

##### **❖ Liste des officiels désignés :**

- 1 président du Jury
- 2 juges arbitres,
- 1 juge à l'arrivée
- 1 chronométreur
- 3 juges arbitre à moto,

#### **4-2 - Les récompenses et protocoles**

Un protocole devra être organisé à l'issue de chaque épreuve. Au cours de chaque cérémonie protocolaire, les 3 premiers de chaque catégorie seront honorés.

Un bouquet de fleurs pour chacun d'eux, ainsi que le maillot de Champion de France et les médailles (or, argent, bronze) seront remis par le délégué de la FFC et les personnalités présentes.

#### **4-4 - Autres dépenses d'organisation**

On entend par autres dépenses d'organisation tous les frais d'organisation, frais de secrétaire du Jury des arbitres, service d'ordre, de sécurité, de secours, de speaker, photo finish et dossards, et autres n'ayant pas fait l'objet d'une énumération dans le présent cahier des charges.

## **5) PRESTATIONS A LA CHARGE DU COMITE D'ORGANISATION**

### **5-1 - Caractéristique du parcours**

Le parcours devra faire l'objet d'une homologation de la part de la FFC par l'intermédiaire de la Commission Cyclisme pour tous. La sécurité des coureurs devra être adaptée à la nature du parcours retenu. Le circuit pourra bénéficier d'une neutralisation complète de la circulation.

### **5-2 - Installation de la ligne d'arrivée**

L'installation de la ligne d'arrivée doit comprendre notamment :

- Un podium couvert pour le juge à l'arrivée,
- Une estrade couverte pour trois personnes avec tables et chaises (pour le chronométrage et le secrétariat des arbitres),
- Un système de chronométrage avec photo finish
- Un podium protocolaire de 6 m x 4 m surélevé de 0,80 m environ,
- Un barrièrage de protection sur 200 mètres minimum (100 m avant la ligne et 100 m après la ligne) ; et aussi pour isoler les installations d'arrivée du public,
- Une ligne d'arrivée tracée conformément aux dispositions réglementaires F.F.C.

### **5-3 - Installations annexes**

Différents locaux devront être mis à disposition des officiels de course, des coureurs et des responsables du contrôle antidopage.

- 1 salle avec permanence pour la distribution des dossards, des plaques de cadre,
- 1 salle de classement pour les arbitres de course avec tables, chaises, photocopieur et papier en quantité suffisante. (Le tirage des classements devra être effectué par une personne de l'organisation),
- Le local pour le contrôle antidopage avec table, chaise, WC, selon les dispositions réglementaires en cours,
- Une salle pour la presse,
- Des vestiaires et des douches.

### **5-4 - Véhicules échelon course**

- 1 voiture « arbitre » pour chaque peloton,
- 1 voiture médecin de course,
- 1 ambulance,
- 1 camion balai,
- 1 voiture de dépannage
- 3 motos arbitres

- 1 moto information,
- 1 moto de réserve,
- 1 voiture « invités »,

## **5-5 - Assistance technique course**

### **Le dépannage à l'échelon course :**

Le club organisateur devra fournir pour chaque course, 2 véhicules neutres de dépannage équipés de roues de rechange (un véhicule à l'avant pour protéger les échappées, un véhicule à l'arrière du peloton.

### **Liaisons radio à l'échelon course :**

Le club organisateur devra équiper les voitures circulant à l'échelon course de postes de radio émetteurs et récepteurs.

## **5-6 - Autres dispositions d'organisation**

- Des parkings réservés aux officiels, coureurs et presse devront être prévus.
- La zone de ravitaillement devra être délimitée par des panneaux.
- Le dernier kilomètre doit être signalé par une flamme rouge. Au-delà de celle-ci et jusqu'à la ligne d'arrivée, prévoir la pose de panneaux hectométriques. 500m, 400m, 300m, 200m, 100 m.

## **6) FOURNITURES DIVERSES**

### **6-1 - A la charge de la F.F.C.**

- Les médailles (Or, argent, bronze) destinées aux 3 premiers de chaque course,
- Les maillots tricolores.
- Tour de coup pour officiels (250)
- La rubalise
- Le gabarit pour CLM

### **6-2 - A la charge du club organisateur**

- Un photocopieur avec le papier nécessaire pour le tirage des communiqués,
- Le matériel de secrétariat,
- Un drapeau de starter,
- Un compte-tours et la cloche,
- La sonorisation sur la ligne d'arrivée,

- L'hymne national « La Marseillaise » et matériel pour diffusion,
- Les bouquets de fleurs pour les coureurs accédant au podium,
- Les flèches directionnelles pour baliser l'accès aux différentes installations et locaux (permanence, contrôle médical, parking, départ, salle de presse, etc.),
- Brassards « sécurité » et panneaux K10 pour les signaleurs,
- Les différentes séries de dossards,
- Plaques d'identification des véhicules à l'échelon course,
- Les bandeaux vinyle « pare-soleil » voitures et motos à l'échelon course,
- Le tirage des laissez-passer (presse, officiel, tribune, organisation, parking).

## **7) ENGAGEMENTS**

Les engagements pour les épreuves se font sur le site fédéral. [wwwffc.fr](http://wwwffc.fr)

**Les produits financiers des engagements (- 2 € pour par engagement pour le Comité régional) seront reversés à l'organisateur.**

Les listes de départs des épreuves Contre la Montre, incluant les horaires, seront publiées sur le site 48 heures avant le jour de déroulement des épreuves.

## **8) AFFICHES – REGLEMENT ET PROGRAMMES**

L'affiche et les flyers seront éditées par l'organisateur (Le visuel est réalisé par la FFC.)

L'organisateur prendra également à sa charge l'impression des programmes qu'il est autorisé à vendre à son profit.

**Le programme officiel devra comprendre :**

- Le règlement des épreuves,
- Le Comité d'honneur et le Patronage,
- Le mot du Président de la F.F.C.,
- Une page permettant d'assurer la promotion de la F.F.C.,
- Le Comité d'organisation,
- Les listes des engagés (facultative).

## **Le règlement des Championnats**

Le règlement des Championnats qui s'intitulera "Règlement et dispositions techniques" devra être rédigé, et sera validé par l'élu FFC et le référent en charge des championnats.

## **9) PRESENCE PUBLICITAIRE DE LA FFC ASSUREE PAR LE CLUB ORGANISATEUR**

- Le logo de la FFC devra être apposé sur les supports de communication de l'événement
- Des banderoles FFC en non-tissé, mises à la disposition du club organisateur, seront disposées aux abords de la ligne d'arrivée et à proximité du podium.
- La FFC devra faire l'objet de citations sous forme de messages ou autres par le speaker lors des compétitions.
- Toute annonce relative à l'épreuve ou support de communication (programmes, affiches) devra comporter la mention "Fédération Française de Cyclisme" avec le logo FFC.

## **10) ACTIONS DE PROMOTION**

Le club organisateur s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à mettre en œuvre des actions de promotion au niveau local et régional.

En outre, un dossier de présentation de l'épreuve sera réalisé par la F.F.C. et adressé aux comités régionaux. Dans ce document, devront figurer notamment :

- Le descriptif complet de l'épreuve (plan et profil du parcours),
- Les moyens d'accès,
- Les horaires de remise des dossards le lieu de la permanence,
- Les horaires des épreuves,
- Les différentes possibilités d'hébergement,
- Les coordonnées de l'organisateur.

Les Championnats de France Masters Route 2026 seront présentés sur le site Internet Fédéral, [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr). Ils feront également l'objet d'une promotion sur la Newsletter de la FFC.

## **11-EXECUTION DE LA CONVENTION**

### **11-1 - Exécution par des représentants ou mandataires**

Chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention lorsque pour

l'exécution de certaines de ses obligations, elle s'en remet à un prestataire ou à quelconque organisme la représentant.

#### **11-2 - Clause de résiliation**

La FFC se réserve le droit de résilier unilatéralement la présente convention en cas d'inexécution du cocontractant de l'une de ces obligations.

La résiliation sera effective le quinzième jour suivant la date de réception par le club d'une lettre recommandée le mettant en demeure d'exécuter ses engagements.

En cas de résiliation dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes qui auraient été précédemment versées à la FFC lui resteraient acquises à titre d'indemnités, sans préjudice de tous autres dommages qui pourraient être prononcés par le Tribunal.

Toutefois, si la FFC se trouvait dans l'obligation de mettre fin au contrat pour des motifs justifiés en dehors des cas prévus ci-dessus, elle procéderait au remboursement des sommes qui lui auraient été versées.

#### **11-3 - Arbitrage**

Tous les cas non traités dans le présent cahier des charges, soit par omission, soit en raison de leur caractère litigieux, susceptibles de se produire après signature, seront résolus :

- Au point de vue technique, par le DTN et le Directeur de la DERSE de la F.F.C.
- Au point de vue financier, par le Bureau Exécutif de la F.F.C. et en cas d'urgence par le Trésorier Général.
- Au point de vue administratif, par le Secrétaire Général de la F.F.C. ou le Directeur de la DERSE.

En cas litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de l'une des clauses de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant d'en saisir la juridiction compétente.

#### **11-4 - Clause de confidentialité**

Les parties signataires s'engagent à tenir confidentiel et en conséquence à ne pas divulguer à des tiers les accords financiers du présent contrat tant pendant sa durée qu'après son expiration.

## **11-5 - Application de la convention**

Il est expressément convenu entre les parties que la présente convention ne prendra effet qu'en cas d'attribution par le bureau exécutif de la F.F.C., aux signataires du présent contrat, de l'organisation des championnats de France sur Route Masters CLM et en ligne 2026.

---

---

**Fait à ..... ; le ...../...../..... ; en 2 exemplaires**

## **SIGNATURES**

<b>Pour le club</b>	<b>Pour le Comité Régional</b>	<b>Pour la FFC</b>
<i>Le Président</i>	<i>Le Président</i>	<i>Le Président</i>